

Un soutien financier pour accélérer la reconnaissance de vos compétences au Québec



Devez-vous suivre une formation d'appoint ou un stage prescrit par un organisme de réglementation pour exercer votre profession au Québec ?

Le **Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC)** permet aux personnes admissibles d'obtenir un soutien financier pour suivre, à temps complet ou à temps partiel, une formation d'appoint ou un stage prescrit par l'organisme de réglementation de la profession ou du métier visé.

Allocation de participation

- Temps plein : **500 \$** par semaine
- Temps partiel : **250 \$** par semaine

Autres allocations possibles

- Allocation de frais de garde
- Allocation de transport ou de trajet

Informez-vous sur les modalités de versement de l'aide financière.

immigration-quebec.gouv.qc.ca/paffarc/aide-financiere

Les conditions d'admissibilité

- Suivre une formation prescrite ou exigée par un organisme de réglementation pour exercer au Québec une profession ou un métier visé par le programme
- Avoir obtenu un diplôme à l'extérieur du Canada
- Suivre la formation d'appoint en français
- Répondre aux autres conditions générales

Consultez les conditions générales d'admission

immigration-quebec.gouv.qc.ca/paffarc/aide-financiere

Consultez la liste des professions et métiers visés

immigration-quebec.gouv.qc.ca/paffarc/professions-metiers

Remplissez votre demande de soutien financier dès maintenant !
mifi.gouv.qc.ca/arrima